

Liberté Égalité Fraternité



Bulletin officiel n° 6 du 9 février 2023

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'astronomie et de la spatiologie

liste (NOR: CTNR2300249K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la biologie liste (NOR: CTNR2237359K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des énergies liste (NOR: CTNR2300733K)

Personnels

Épidémie à SARS-CoV2

Situation des personnels au regard de l'évolution de l'épidémie à SARS-CoV2 note de service du 3-2-2023 (NOR : MENH2303637N)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports

arrêté du 12-1-2023 (NOR: MEND2302771A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des corps des attachés d'administration de l'État, des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers techniques de service social des administrations de l'État et des assistants de service social des administrations de l'État exerçant à l'administration centrale arrêté du 19-1-2023 (NOR: MENA2302243A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale



arrêté du 19-1-2023 (NOR: MENA2302245A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation de l'administration centrale arrêté du 19-1-2023 (NOR : MENA2302248A)



Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'astronomie et de la spatiologie

NOR: CTNR2300249K

liste

Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

accostage assisté

Domaine: Spatiologie/Véhicules spatiaux.

Définition: Accostage au cours duquel un engin spatial, lors d'une approche contrôlée, est capturé par un bras

robotisé piloté depuis un autre engin spatial. *Voir aussi*: accostage, rendez-vous spatial.

Équivalent étranger: berthing. ajustabilité de la poussée

Domaine: Spatiologie/Pilotage-Propulsion.

Définition: Capacité à moduler la poussée d'un moteur-fusée par réglage du débit des ergols.

Note : L'ajustabilité de la poussée permet par exemple de maîtriser une accélération ou d'effectuer un réglage

fin et rapide de la poussée lors d'un atterrissage.

Voir aussi: atterrissage, moteur-fusée.

Équivalent étranger: throttability, throttleability.

approche par-dessous

Domaine: Spatiologie/Véhicules spatiaux.

Définition: Procédure de rendez-vous spatial par laquelle un engin spatial, lors d'une approche contrôlée, vient se placer en dessous d'un autre engin spatial.

Note: La distinction entre le dessus et le dessous n'est pertinente que pour un engin spatial orbitant autour d'une planète ou d'un corps céleste.

Voir aussi: rendez-vous spatial.

Équivalent étranger: fly-under, fly under manoeuvre, fly-under manoeuvre.

crêpe stellaire

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Étoile qui prend une forme aplatie sous l'effet de l'intense champ de marée gravitationnel régnant au voisinage d'un trou noir.

Voir aussi: marée solide.

Équivalent étranger: stellar pancake.

découplage, n.m.

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Épisode de l'évolution cosmique telle que la décrivent les modèles de big bang, au cours duquel l'évolution du rayonnement électromagnétique est devenue indépendante de l'évolution de la matière.

Note:

- 1. Le découplage est la conséquence immédiate de la recombinaison.
- 2. Une fois libérée de la résistance exercée par la pression du rayonnement, la matière a pu commencer à se condenser sous l'effet de la gravitation, ce qui a abouti à la formation des étoiles et des galaxies.
- 3. Le rayonnement électromagnétique, qui s'est propagé quasiment librement depuis le découplage, est observable aujourd'hui sous la forme du fond diffus cosmologique.

Voir aussi: fond diffus cosmologique, recombinaison.

Équivalent étranger: decoupling.

étage complémentaire

Domaine: Spatiologie/Propulsion.

Définition: Étage propulsif optionnel, placé au-dessus du dernier étage propulsif, qui ne fait pas partie de la version de base d'un lanceur et qui permet d'étendre le champ de ses missions.

Note

1. Un étage complémentaire permet d'augmenter la capacité d'emport, d'effectuer des missions complexes,



par exemple en déployant plusieurs charges utiles sur des orbites différentes, ou de réaliser des missions d'exploration lointaines.

2. Un étage complémentaire est en général placé sous la coiffe, où il occupe une fraction du volume initialement prévu pour la charge utile.

Voir aussi: atterrissage, capacité d'emport, charge utile, coiffe.

Équivalent étranger: kick stage, kickstage.

fond diffus cosmologique

Abréviation: FDC.

Domaine: Astronomie/Cosmologie. *Synonyme*: rayonnement fossile.

Définition: Rayonnement électromagnétique, observé dans le domaine des ondes millimétriques, qui constitue, selon les modèles de big bang, le reliquat, refroidi par l'expansion de l'Univers, du rayonnement électromagnétique très énergétique qui remplissait l'Univers primordial.

Note:

- 1. Le fond diffus cosmologique se caractérise par un spectre de corps noir et par une très grande uniformité dans sa répartition dans le ciel.
- 2. La présence et les propriétés du fond diffus cosmologique constituent le meilleur argument en faveur des modèles de big bang.

Voir aussi: recombinaison, Univers primordial.

Équivalent étranger: cosmic microwave background (CMB), cosmic microwave background radiation (CMBR). *Attention*: Cette publication annule et remplace celle du terme « rayonnement fossile » au Journal officiel du 7 octobre 2012.

Grand Attracteur

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Région de l'espace intergalactique qui attire les galaxies avoisinantes par effet de gravitation, en raison de sa densité de masse supérieure à la moyenne cosmique.

Note:

- 1. Le Grand Attracteur est impossible à observer directement car il est masqué par les poussières de notre galaxie. Sa présence fut détectée par l'analyse des mouvements des galaxies attirées par lui.
- 2. La masse du Grand Attracteur est estimée à des dizaines de milliers de fois celle de notre galaxie.

Équivalent étranger: Great Attractor.

modèle cosmologique

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Description de l'Univers, de son contenu et de son évolution, qui est établie en conformité avec les lois de la physique.

Note: En général, un modèle cosmologique décrit l'Univers de manière simplifiée, en assimilant toute la matière qu'il contient (galaxies, étoiles, planètes, etc.) à un fluide.

Voir aussi: modèle cosmologique relativiste. Équivalent étranger: cosmological model.

modèle cosmologique relativiste

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Modèle cosmologique décrivant l'Univers comme un espace-temps, selon la théorie de la relativité générale.

Note : Les équations d'Einstein relient les caractéristiques géométriques de cet espace-temps à son contenu matériel et énergétique.

Voir aussi: modèle cosmologique.

Équivalent étranger: relativistic cosmological model.

nanosatellite cubique

Domaine: Spatiologie/Véhicules spatiaux.

Définition: Nanosatellite de forme cubique de dix centimètres de côté.

Note: La normalisation en taille et en forme des nanosatellites cubiques permet de les associer pour fabriquer des satellites plus gros.

Voir aussi: nanosatellite. Équivalent étranger: cubesat.

recombinaison, n.f.

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Épisode de l'évolution cosmique telle que la décrivent les modèles de big bang, au cours duquel les électrons, auparavant libres, se sont combinés aux protons pour former les premiers atomes d'hydrogène.

Note:

1. La recombinaison a rendu la matière électriquement neutre et a entraîné le découplage.



2. Selon les modèles de big bang, la recombinaison s'est déroulée quelques centaines de milliers d'années après le début de l'expansion de l'Univers.

Voir aussi: découplage.

Équivalent étranger : recombination.

sursaut gamma

Forme développée : sursaut de rayons gamma.

Domaine: Astronomie/Cosmologie.

Définition: Émission brève et intense de rayons gamma.

Note:

1. La durée d'un sursaut gamma va de quelques millisecondes à plusieurs minutes.

2. L'origine des sursauts gamma est attribuée à des phénomènes extrêmement violents tels qu'une collision d'astres compacts ou la formation d'un trou noir, au sein de galaxies très lointaines. Équivalent étranger: gamma burst, gamma ray burst (GRB), gamma-ray burst (GRB).

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
berthing.	Spatiologie/Véhicules spatiaux.	accostage assisté.
cosmic microwave background (CMB), cosmic microwave background radiation (CMBR).	Astronomie/Cosmologie.	fond diffus cosmologique (FDC), rayonnement fossile.
cosmological model.	Astronomie/Cosmologie.	modèle cosmologique.
cubesat.	Spatiologie/Véhicules spatiaux.	nanosatellite cubique.
decoupling.	Astronomie/Cosmologie.	découplage, n.m.
fly-under, fly under manoeuvre, fly-under manoeuvre.	Spatiologie/Véhicules spatiaux.	approche par-dessous.
gamma burst, gamma ray burst (GRB), gamma-ray burst (GRB).	Astronomie/Cosmologie.	sursaut gamma, sursaut de rayons gamma.
Great Attractor.	Astronomie/Cosmologie.	Grand Attracteur.
kick stage, kickstage.	Spatiologie/Propulsion.	étage complémentaire.
recombination.	Astronomie/Cosmologie.	recombinaison, n.f.
relativistic cosmological model.	Astronomie/Cosmologie.	modèle cosmologique relativiste.
stellar pancake.	Astronomie/Cosmologie.	crêpe stellaire.
throttability, throttleability.	Spatiologie/Pilotage-Propulsion.	ajustabilité de la poussée.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions)		

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
accostage assisté.	Spatiologie/Véhicules spatiaux.	berthing.
ajustabilité de la poussée.	Spatiologie/Pilotage-Propulsion.	throttability, throttleability.

⁽²⁾ Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).



approche par-dessous. Terme français (1)	Spatiologie/Véhicules spatiaux. Domaine/Sous-domaine	fly-under, fly under manoeuvre, fly- under manoguy/feétranger (2)
crêpe stellaire.	Astronomie/Cosmologie.	stellar pancake.
découplage, n.m.	Astronomie/Cosmologie.	decoupling.
étage complémentaire.	Spatiologie/Propulsion.	kick stage, kickstage.
fond diffus cosmologique (FDC), rayonnement fossile.	Astronomie/Cosmologie.	cosmic microwave background (CMB), cosmic microwave background radiation (CMBR).
Grand Attracteur.	Astronomie/Cosmologie.	Great Attractor.
modèle cosmologique.	Astronomie/Cosmologie.	cosmological model.
modèle cosmologique relativiste.	Astronomie/Cosmologie.	relativistic cosmological model.
nanosatellite cubique.	Spatiologie/Véhicules spatiaux.	cubesat.
rayonnement fossile, fond diffus cosmologique (FDC).	Astronomie/Cosmologie.	cosmic microwave background (CMB), cosmic microwave background radiation (CMBR).
recombinaison, n.f.	Astronomie/Cosmologie.	recombination.
sursaut gamma, sursaut de rayons gamma.	Astronomie/Cosmologie.	gamma burst, gamma ray burst (GRB), gamma-ray burst (GRB).
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

⁽²⁾ Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.



Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la biologie

NOR: CTNR2237359K

liste

Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

cible thérapeutique

Domaine: Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.

Définition: Agent pathogène ou structure endogène qui, dans une situation pathologique, fait l'objet d'un traitement thérapeutique chez l'homme ou chez l'animal.

Note:

- 1. Un agent pathogène peut être, par exemple, un virus, une bactérie ou un parasite ; une structure endogène peut être, par exemple, une protéine, un acide nucléique, un organe ou un tissu tumoral.
- 2. Selon la cible thérapeutique, le traitement peut consister soit à l'éliminer, soit à modifier son fonctionnement afin de limiter sa nocivité.
- 3. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « cible biologique » utilisé dans ce sens.

Voir aussi: pharmacogénomique, pharmacorésistance, pharmacosensibilité.

Équivalent étranger: biological target, therapeutic target.

Attention: Cette publication annule et remplace celle du terme « cible biologique » au Journal officiel du 18 septembre 2011.

connexine, n.f. *Abréviation* : Cx.

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Protéine transmembranaire des vertébrés qui, associée à d'autres protéines de la même famille,

forme des connexons.

Note: La connexine fait partie d'une famille de protéines.

Voir aussi : connexon, famille de protéines.

Équivalent étranger: connexin (Cx).

connexon, n.m.

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Structure biomoléculaire composée de six connexines, qui constitue un pore hydrophile dans la membrane des cellules de certains tissus des vertébrés.

Note: Un connexon est toujours associé à un autre connexon de la cellule adjacente, les deux connexons formant ainsi une jonction communicante.

Voir aussi: connexine, jonction communicante.

Équivalent étranger: connexon. espèce réactive de l'oxygène

Abréviation: ERO.

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Chacun des produits de la réduction du dioxygène qui, dans certaines conditions, peuvent devenir toxiques pour la cellule et déclencher un stress oxydant.

Note:

- 1. Les principales espèces réactives de l'oxygène sont l'ion superoxyde, le peroxyde d'hydrogène, le radical hydroxyle et l'oxygène singulet.
- 2. Il existe une production physiologique d'espèces réactives de l'oxygène dans les mitochondries durant le processus respiratoire.
- 3. Les espèces réactives de l'oxygène sont produites en grande quantité en contexte inflammatoire par les cellules immunitaires.

Voir aussi: stress oxydant.

Équivalent étranger: reactive oxygen species (ROS).

jonction communicante



Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Canal formé par deux connexons, qui met en relation les cytoplasmes de cellules voisines et permet des échanges de molécules en solution ou de signaux électriques.

Note: Chez les végétaux, les plasmodesmes jouent un rôle similaire à celui de la jonction communicante.

Voir aussi: connexon, jonction étanche, plasmodesme.

Équivalent étranger: gap junction.

jonction étanche

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Assemblage de petites protéines transmembranaires présentes chez certains animaux, qui forment une barrière imperméable entre les membranes plasmiques de deux cellules épithéliales adjacentes.

Note:

- 1. La jonction étanche empêche le passage d'eau et de solutés entre les faces externes et internes de l'épithélium.
- 2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « jonction serrée ».

Voir aussi: jonction communicante.

Équivalent étranger: tight junction.

microglie, n.f.

Domaine: Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Population de cellules du système immunitaire inné, spécifiques du système nerveux central, qui interviennent notamment dans l'élimination des déchets cellulaires par phagocytose et dans la maturation des réseaux neuronaux par trogocytose.

Note:

- 1. Les cellules de la microglie, appelées « cellules microgliales », jouent un rôle équivalent à celui des macrophages.
- 2. Dans des conditions pathologiques, les cellules microgliales peuvent soit déclencher ou amplifier la réaction inflammatoire, soit favoriser la régénération cellulaire.

Voir aussi: trogocytose.

Équivalent étranger: microglia.

stress oxydant

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Perturbation déclenchée dans les cellules par un excès d'espèces réactives de l'oxygène, qui peut endommager les molécules organiques, induire des mutations à l'origine de cancers, et accélérer le vieillissement cellulaire.

Note: On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « stress oxydatif », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi: espèce réactive de l'oxygène. *Équivalent étranger*: oxidative stress.

trogocytose, n.f.

Domaine: Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition: Processus par lequel une cellule capture et incorpore une petite portion de membrane appartenant à une autre cellule.

Note:

- 1. Pour les cellules immunitaires, la trogocytose implique un transfert de molécules et peut entraîner l'acquisition de nouvelles fonctions.
- 2. Pour les cellules neuronales, la trogocytose permet d'éliminer les prolongements et les synapses non fonctionnels.

Équivalent étranger: trogocytosis.

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français (2)
biological target, therapeutic target.	Santé et médecine/Pharmacologie- Toxicologie.	cible thérapeutique.
connexin (Cx).	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	connexine, n.f. (Cx).



Terme étranger (1) gap junction.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire. Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	connexon, n.m. Équivalent français (2) jonction communicante.
microglia.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	microglie, n.f.
oxidative stress.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	stress oxydant.
reactive oxygen species (ROS).	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	espèce réactive de l'oxygène (ERO).
therapeutic target, biological target.	Santé et médecine/Pharmacologie- Toxicologie.	cible thérapeutique.
tight junction.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	jonction étanche.
trogocytosis.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	trogocytose, n.f.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
cible thérapeutique.	Santé et médecine/Pharmacologie- Toxicologie.	biological target, therapeutic target.
connexine, n.f. (Cx).	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	connexin (Cx).
connexon, n.m.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	connexon.
espèce réactive de l'oxygène (ERO).	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	reactive oxygen species (ROS).
jonction communicante.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	gap junction.
jonction étanche.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	tight junction.
microglie, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	microglia.
stress oxydant.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	oxidative stress.
trogocytose, n.f.	Biologie/Biologie cellulaire- Biochimie et biologie moléculaire.	trogocytosis.
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		



Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des énergies

NOR: CTNR2300733K

liste

Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

analyse des dangers

Domaine: Industrie.

Définition: Méthode d'identification des situations potentiellement dangereuses liées à une installation industrielle, fondée notamment sur l'analyse des incidents ou des accidents survenus dans d'autres installations comparables.

Voir aussi: analyse des risques opérationnels, étude de dangers, sécurité industrielle.

Équivalent étranger: hazard identification (Hazid).

analyse des risques opérationnels

Domaine: Industrie.

Définition: Méthode d'analyse des risques associés aux opérations d'exploitation d'une installation industrielle, qui est mise en œuvre pour ajuster l'ingénierie de détail.

Voir aussi: analyse des dangers, étude de dangers, ingénierie de détail, sécurité industrielle.

Équivalent étranger: hazard and operability (Hazop), hazard and operability study.

câble de liaison

Domaine: Environnement-Énergie/Électricité.

Définition: Câble reliant entre eux les différents supports fixes ou flottants des éoliennes.

Note : L'ensemble de câbles de liaison est disposé en nappe. *Voir aussi* : éolienne flottante en mer, parc éolien en mer.

Équivalent étranger: array cable.

colonne montante

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Élément de liaison fond-surface rigide, généralement en acier, dans lequel les fluides circulent selon un mouvement ascendant.

Note: L'usage de la colonne montante est réservé à des profondeurs d'eau inférieures à 400 mètres.

Voir aussi: liaison fond-surface. Équivalent étranger: riser.

Attention: Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 25 novembre 2006.

éolienne flottante en mer

Forme abrégée: éolienne flottante.

Domaine: Environnement-Énergie/Électricité.

Définition: Éolienne supportée par une structure flottante ancrée au fond de la mer et reliée par câble à une

sous-station électrique.

Voir aussi: câble de liaison, parc éolien en mer.

Équivalent étranger: floating offshore wind turbine (FOWT).

liaison fond-surface

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Faisceau de conduites verticales qui assure la connexion entre l'installation de production placée au fond de la mer et l'installation située en surface.

Note: En deçà d'une profondeur de 400 mètres, l'installation de production est supportée par une structure fixe: la liaison fond-surface est alors assurée par une ou plusieurs conduites en acier attachées à cette structure. Au-delà de 400 mètres, l'installation en surface est supportée par une structure flottante: la liaison fond-surface peut être alors assurée par des conduites en tension ou soutenues par des flexibles munis de flotteurs, ou enfin par une combinaison de ces dispositifs.

Voir aussi: liaison ombilicale, ligne d'écoulement.

Équivalent étranger: riser.



liaison sous-marine

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Ensemble de conduites sous-marines, qui est constitué d'une liaison fond-surface, de lignes

d'écoulement et de liaisons ombilicales.

Note : Les différents éléments d'une liaison sous-marine font généralement l'objet d'un même contrat d'étude, de pose et de mise en service.

Voir aussi: liaison fond-surface, liaison ombilicale, ligne d'écoulement.

Équivalent étranger: subsea umbilical, riser and flowline (Surf).

ligne d'écoulement

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Conduite qui relie un équipement sous-marin, tel un collecteur-distributeur ou une tête de puits, à une colonne montante.

Note: Il existe deux types de ligne d'écoulement, l'une pour les écoulements montants de production (huile, gaz ou eau), l'autre pour les écoulements descendants d'injection (gaz ou bien eau).

Voir aussi: collecteur-distributeur, colonne montante, tête de puits.

Équivalent étranger: flowline.

ligne d'intervention

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Fil d'acier qui est utilisé pour descendre et remonter un outil ou un équipement dans un puits

d'hydrocarbures.

Note: L'outil peut être un calibreur, l'équipement une vanne d'obturation.

Équivalent étranger: slickline, slick wireline.

parc éolien

Domaine: Environnement-Énergie/Électricité.

Synonyme: ferme éolienne.

Définition: Site terrestre ou marin regroupant plusieurs éoliennes qui transforment l'énergie cinétique du vent

en énergie électrique.

Voir aussi: parc éolien en mer. Équivalent étranger: wind farm.

parc éolien en mer

Domaine: Environnement-Énergie/Électricité.

Définition: Parc éolien dont les éoliennes sont supportées par des structures fixées au fond de la mer ou flottantes, et reliées par câble à des sous-stations électriques.

Note: Selon la distance ou le nombre d'éoliennes, il peut être nécessaire d'établir une ou plusieurs sousstations intermédiaires en mer.

Voir aussi: parc éolien.

Équivalent étranger: offshore wind farm (OWF).

tube d'assemblage

Domaine: Pétrole et gaz/Production.

Définition: Tube en acier qui est destiné à être assemblé à terre ou en mer, par soudage ou par vissage, à d'autres tubes pour constituer une conduite de grande longueur.

Note:

- 1. Le tube d'assemblage mesure environ 12 mètres de long.
- 2. Le tube d'assemblage est protégé contre la corrosion externe et, si nécessaire, contre les risques d'écrasement, de flottaison ou de bouchage à basse température.
- 3. Plusieurs tubes d'assemblage, mis bout à bout, forment un tube double, triple ou quadruple.

Voir aussi: tube double, tube quadruple, tube triple.

Équivalent étranger: joint, single joint (SJ).

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français (2)
array cable.	Environnement-Énergie/Électricité.	câble de liaison.
double joint (DJ).	Pétrole et gaz/Production.	tube double.



floating offshore wind turbine (FOWT). Terme étranger (1) flowline.	Environnement-Énergie/Électricité. Domaine/Sous-domaine Pétrole et gaz/Production.	éolienne flottante en mer, éolienne flottante vivalent français (2) ligne d'écoulement.
hazard and operability (Hazop), hazard and operability study.	Industrie.	analyse des risques opérationnels.
hazard identification (Hazid).	Industrie.	analyse des dangers.
joint, single joint (SJ).	Pétrole et gaz/Production.	tube d'assemblage.
offshore wind farm (OWF).	Environnement-Énergie/Électricité.	parc éolien en mer.
quad joint (QJ).	Pétrole et gaz/Production.	tube quadruple.
riser.	Pétrole et gaz/Production.	colonne montante.
riser.	Pétrole et gaz/Production.	liaison fond-surface.
single joint (SJ), joint.	Pétrole et gaz/Production.	tube d'assemblage.
slickline, slick wireline.	Pétrole et gaz/Production.	ligne d'intervention.
subsea umbilical, riser and flowline (Surf).	Pétrole et gaz/Production.	liaison sous-marine.
triple joint (TJ).	Pétrole et gaz/Production.	tube triple.
wind farm.	Environnement-Énergie/Électricité.	parc éolien, ferme éolienne.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
analyse des dangers.	Industrie.	hazard identification (Hazid).
analyse des risques opérationnels.	Industrie.	hazard and operability (Hazop), hazard and operability study.
câble de liaison.	Environnement-Énergie/Électricité.	array cable.
colonne montante.	Pétrole et gaz/Production.	riser.
éolienne flottante en mer, éolienne flottante.	Environnement-Énergie/Électricité.	floating offshore wind turbine (FOWT).
ferme éolienne, parc éolien.	Environnement-Énergie/Électricité.	wind farm.
liaison fond-surface.	Pétrole et gaz/Production.	riser.
liaison sous-marine.	Pétrole et gaz/Production.	subsea umbilical, riser and flowline (Surf).
ligne d'écoulement.	Pétrole et gaz/Production.	flowline.
ligne d'intervention.	Pétrole et gaz/Production.	slickline, slick wireline.
parc éolien, ferme éolienne.	Environnement-Énergie/Électricité.	wind farm.
parc éolien en mer.	Environnement-Énergie/Électricité.	offshore wind farm (OWF).



tube d'assemblage. Terme français (1)	Pétrole et gaz/Production. Domaine/Sous-domaine	joint, single joint (SJ).
tube double.	Pétrole et gaz/Production.	Équivalent étranger (2) double joint (DJ).
tube quadruple.	Pétrole et gaz/Production.	quad joint (QJ).
tube triple.	Pétrole et gaz/Production.	triple joint (TJ).
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		



Personnels

Épidémie à SARS-CoV2

Situation des personnels au regard de l'évolution de l'épidémie à SARS-CoV2

NOR: MENH2303637N note de service du 3-2-2023 MENJ - MESR - MSJOP DGRH C1-2

Texte adressé aux recteurs de région académique, chanceliers des universités et rectrices de région académique, chancelières des universités ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice des collectivités d'outre-mer ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; à la présidente du centre national des œuvres universitaires ; à la directrice des affaires financières (sous-direction de l'enseignement privé) ; à la directrice des sports ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; au chef du service de l'action administrative et des moyens

Réf. : loi n° 2022-1157 du 16-8-2022 de finances rectificative pour 2022 ; n° 2022-1616 du 23-12-2022 de financement de la Sécurité sociale pour 2023 ; décret n° 2023-37 du 27-1-2023

L'épidémie à SARS-CoV2 connaît une évolution favorable, marquée par une faible circulation virale en France métropolitaine et en outre-mer et un degré élevé de couverture vaccinale. Comme dans les autres pays européens, le ministère de la Santé et de la Prévention a diffusé le 21 décembre dernier des recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et le Covid-19. Le Gouvernement prépare en outre une stratégie globale de lutte contre les infections respiratoires aiguës de l'hiver (Covid-19, grippe, bronchiolite), qui sera pleinement déployée pour la prochaine saison 2023-2024. Parallèlement, il a décidé d'adapter le régime applicable aux salariés du secteur privé et aux agents publics. La présente note de service vous présente ces adaptations, dans le contexte de nos départements ministériels.

1. Fin de l'obligation d'isolement

Depuis le 1er février 2023, conformément aux recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP) n° 23-000457 en date du 26 janvier dernier, l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 et la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour de la notification du statut de contact pour les personnes contact asymptomatiques ne sont plus requis.

En revanche, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il reste fortement recommandé aux personnes testées positives au Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles.

2. Situation des personnes vulnérables

2.1. Retour au droit commun à compter du 1er mars 2023

L'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 a créé pour les salariés un régime d'indemnisation de l'activité partielle pour les personnes considérées comme particulièrement vulnérables aux risques d'infection par le SARS-CoV2. Le décret n° 2021-1162 du 8 septembre 2021 en a défini les conditions d'application. Pour les agents publics, les mesures correspondantes ont été définies par la circulaire de la directrice générale de l'administration et de la fonction publiques en date du 9 septembre 2021 relative à l'identification et aux modalités de protection des agents publics civils reconnus vulnérables à la Covid-19. Elle autorise pour ces personnes des mesures de protection renforcées, un recours dérogatoire au télétravail et, lorsque cela n'est pas possible et que les personnes pourraient être exposées à une forte densité virale, une autorisation spéciale d'absence garantissant le maintien de la rémunération.

L'article 33 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a reconduit ces dispositions dans le secteur privé au titre des heures chômées à compter du 1er septembre 2022 et au plus tard jusqu'au 31 janvier 2023. La direction générale de l'administration et de la fonction publiques a fait connaître aux secrétaires généraux des ministères que la circulaire du 9 septembre 2021 s'appliquerait jusqu'au 28 février 2023. À compter du 1er mars, ces personnes se verront appliquer le droit commun des congés pour raisons de santé.



Je vous invite à anticiper cette échéance et à préparer, en lien avec les personnes concernées, le service de médecine de prévention et les autres acteurs de prévention, les bonnes conditions d'un retour à l'activité. 2.2. Prévention et accompagnement

Tout ou partie de ces personnes sont éloignées du service depuis trois ans et doivent être accompagnées avec un soin particulier. Elles peuvent être confrontées à des difficultés et doivent pouvoir trouver de l'écoute et du soutien au sein de l'établissement ou du service.

Les chefs de service et d'établissement, ainsi que l'ensemble des encadrants, ont un rôle particulier pour veiller à la santé et aux conditions de travail. Au vu des signaux qu'ils détecteraient, ils doivent pouvoir solliciter rapidement la direction des ressources humaines pour répondre à une demande d'accompagnement ou de prise en charge de situations individuelles.

La recommandation de mesures de protection renforcées et les éventuelles demandes d'aménagement des conditions de reprise pourront être orientées vers l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, psychologues). Ces professionnels assurent une écoute individuelle dans le cadre d'un soutien, d'une aide et d'une orientation vers les soins éventuellement nécessaires. Ils participent aux dispositifs d'écoute et d'accompagnement mis en place pour prévenir les risques psychosociaux.

Sous la coordination des conseillers techniques et en vue d'assurer de bonnes conditions de reprise, les assistants de service social pourront également conseiller l'employeur et l'agent pour lever d'éventuelles difficultés personnelles ou d'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Je vous rappelle que les personnes dont l'état de santé le nécessite peuvent, si leurs activités sont susceptibles d'être exercées à distance et sous réserve des nécessités du service, exercer en télétravail sans limitation de quotité, après avis du service de médecine préventive.

Au-delà des situations individuelles, les chefs de service et d'établissement, en lien avec les acteurs de prévention, seront attentifs aux facteurs de cohésion des collectifs de travail et aux ressources psychosociales dont les équipes disposent pour assurer la continuité et la qualité du service public.

Je vous rappelle enfin que le dispositif des espaces d'accueil et d'écoute (EAE), mis en place avec la MGEN dans le cadre de son partenariat pour les actions concertées avec notre département ministériel, demeure accessible à tous ceux qui en auraient besoin, pour une écoute individuelle et anonyme, au 0805 500 005, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

2.3. Examen des demandes de changement d'orientation professionnelle

Certains agents pourraient ne pas souhaiter réintégrer leur poste, par crainte pour leur santé et malgré le respect des gestes barrières et des éventuels aménagements de poste proposés par le service de médecine de prévention. Ils pourront exprimer le besoin d'une prise de recul professionnel et des demandes de changement d'orientation professionnelle, qui doivent être examinés et accompagnés par l'équipe ressource pluridisciplinaire et, le cas échéant, le conseiller mobilité carrière ou le conseiller en ressources humaines de proximité. Ces professionnels pourront assister la personne dans ses démarches, lui permettre d'exercer ses droits et lui proposer les outils disponibles pour changer d'affectation, d'orientation ou de qualification.

3. Jour de carence en cas de contamination par le SARS-CoV2

L'article 8 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a suspendu l'application du jour de carence en cas de congé de maladie directement en lien avec la Covid-19 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, pour les salariés du secteur privé comme pour les agents publics.

Cette disposition a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2021 par l'article 11 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, puis par l'article 93 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022, enfin jusqu'à une date fixée par décret, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité sociale pour 2023. Or, le décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid-19 précise justement que cette suspension s'applique aux arrêts de travail délivrés jusqu'au 31 janvier 2023.

Depuis le 1er février 2023, le I de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, qui définit le jour de carence pour les agents publics, redevient applicable à tous les congés de maladie. Nos départements ministériels restent vigilants pour adapter, selon les recommandations des autorités sanitaires, les mesures prises à l'évolution de la circulation des agents infectieux sur le territoire. Je vous invite à informer la formation spécialisée du comité social d'administration, le comité consultatif des maîtres de l'enseignement privé, ainsi que l'encadrement et l'ensemble des personnels, des présentes dispositions, qui ont fait l'objet d'une concertation au niveau national.

David Herlicoviez et les équipes du service C de la direction générale des ressources humaines se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire dont vous auriez besoin et pour aider vos équipes à surmonter d'éventuelles difficultés d'application.



Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation, Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation, Le directeur général des ressources humaines, Boris Melmoux-Eude



Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : MEND2302771A arrêté du 12-1-2023 MENJ - MSJOP DE 2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques en date du 12 janvier 2023, sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- Gérard Marin, chef du service de l'encadrement, adjoint au directeur de l'encadrement;
- Valérie Cabuil, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités;
- Martine Gauthier, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, à la direction de l'encadrement;
- Valérie Debuchy, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ;
- Jérôme Fournier, expert de haut niveau rattaché à la directrice des sports ;
- Sébastien Callut, chef du bureau des personnels d'inspection, à la direction de l'encadrement.

b. Membres suppléants

- Katia Béguin, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités;
- Catherine Moalic, directrice académique des services de l'éducation nationale des Ardennes;
- Solène Berrivin, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher;
- Jérôme Bourne Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;
- Yves Boero, chef de service, adjoint au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative;
- Pierre-Laurent Jouillerot, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement,
 à la direction de l'encadrement.
- B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Patrick Roumagnac, inspecteur de l'éducation nationale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Christian Champendal, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Damien Kleinmann, inspecteur de la jeunesse et des sports (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Sébastien Collet, inspecteur de l'éducation nationale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Mohammed Darmame, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Agnès Castel, inspectrice de l'éducation nationale (SUI-FSU).

b. Membres suppléants

- Jean-François Gaboret, inspecteur de l'éducation nationale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Françoise Cugny, inspectrice de l'éducation nationale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Marie Musset, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Elisabeth Jardon, inspectrice de l'éducation nationale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Frédérique Hannequin, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (SEJS SI.EN SNIA-IPR Unsa);
- Antonello Lambertucci, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (SUI-FSU).



Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des corps des attachés d'administration de l'État, des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers techniques de service social des administrations de l'État et des assistants de service social des administrations de l'État exerçant à l'administration centrale

NOR : MENA2302243A arrêté du 19-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2011-1317 du 17-10-2011 modifié ; décret n° 2012-762 du 9-5-2012 modifié ; décret n° 2017-1052 du 10-5-2017 modifié ; décret n° 2019-1265 du 29-11-2019 ; arrêté du 26-4-2022 ; arrêté du 25-7-2022 ; arrêté du 29-11-2022 modifié ; procès-verbal du 8-12-2022

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des attachés d'administration de l'État, des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers techniques de service social des administrations de l'État et des assistants de service social des administrations de l'État, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ciaprès :

A. Représentants de l'administration

- a. Membres titulaires
- Thierry Bergeonneau Saam ;
- Véronique Gris Saam A.

b. Membres suppléants

- Sébastien Clausener Saam A ;
- Carole Briez Saam A2.
- B. Représentants élus du personnel
- a. Membres titulaires
- Catherine Chazeau Guibert/Asamen;
- Sylvie Aebischer/CGT.

b. Membres suppléants

- Patrice Pineau/Asamen;
- Jean de Labrusse/CGT.

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 19 janvier 2023

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation, Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation, Le secrétaire général, Thierry Le Goff



Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale

NOR : MENA2302245A arrêté du 19-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; décret n° 2019-1265 du 29-11-2019 ; arrêté du 26-4-2022 ; arrêté du 25-7-2022 ; arrêté du 29-11-2022 modifié ; procès-verbal du 8-12-2022

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- a. Membres titulaires
- Thierry Bergeonneau Saam ;
- Véronique Gris Saam A.
- b. Membres suppléants
- Sébastien Clausener Saam A ;
- Carole Briez Saam A2.
- B. Représentants élus du personnel
- a. Membres titulaires
- Sophie Blanchard-Zavadkis/CGT;
- Karine Forestier/FO.
- b. Membres suppléants
- Rose Hélène Ajolet/CGT;
- Véronique Algrain/FO.

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 19 janvier 2023

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation, Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation, Le secrétaire général, Thierry Le Goff



Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation de l'administration centrale

NOR : MENA2302248A arrêté du 19-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 94-874 du 7-12-1994 ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; décret n° 2019-1265 du 29-11-2019 ; arrêté du 12-5-2022 ; arrêté du 29-11-2022 modifié ; procès-verbal du 8-12-2022

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des adjoints techniques de recherche et de formation de l'administration centrale désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- a. Membres titulaires
- Thierry Bergeonneau Saam;
- Véronique Gris Saam A.
- b. Membres suppléants
- Sébastien Clausener Saam A ;
- Carole Briez Saam A2.
- B. Représentants élus du personnel
- a. Membres titulaires
- Bruno Maquinghen/CGT;
- Patrick Sautour/FO.
- b. Membres suppléants
- Gaoussou Sawane/CGT;
- Nabila Ouamri/FO.

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 19 janvier 2023

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation, Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation, Le secrétaire général, Thierry Le Goff